

Genre du véhicule Chariot de travail	Marque K R A M E R	3 1 1	Fiche d'homologation n° CH <u>4466 16</u>
--	------------------------------	-------	--

MOYENS D'IDENTIFICATION "311" de chaque côté sur capot moteur et sur plaquette du constructeur à l'avant à droite dans la cabine du conducteur

Numéro du châssis frappé à droite, latéralement sur cadre à côté de la roue AV
 Signe d'identification du moteur frappé "F2L 912" à l'AR s. bloc-mot. au-dessus arbre de vilebrequ. (import.)
 Constructeur **KRAMER WERKE GmbH, Ueberlingen (D)** importateur **J. WORMSER AG, Kloten ***

CHASSIS Nombre d'essieux 2 Nombre de roues 4 Entraînement toutes roues
 Direction au centre (Orbitrol) Assistance hydraulique
 Frein de service hydr. l-circ. exp. int. s. roues AV (frein indép. sur
 Frein auxiliaire mécanique, disque [chaque roue avec retour
 Frein stationn^t s. axe de la boîte c.v. (automatique à pos. norm.
 Transmission méc. toute synchronisée Nombre vit. 2
 Blocage differ. - Crochet rem. - Vitesse max. + km/h

MOTEUR Genre en ligne Temps 4
 Marque DEUTZ Carbur. D
 Type F2L 912
 Position arrière Nombre cyl. 2
 Alésage 100 Course 120
 Cylindr. 1884 cm³ CV-impôt 9,59
 CV-puiss. 32 (DIN) à 2500 t/m
 Refroidissement air
 Bruit 82 dB (A) à 2600 t/m
 Amortissement bruit 1/pot 170x230x120
 Bacharach: 2,0

CARROSSERIE Forme pelle chargeuse Nombre portes 2
 Tolt ouvert _____
 Nombre de places : Total 1 ; AV _____ ; milieu _____ ; AR _____ ; Places debout _____

DIMENSIONS	Voie	
	AV	AR
Diam. braquage	<u>1250</u>	<u>1300</u>
Empattement	<u>6,6</u>	<u>6,6</u>
	Dimensions ext.	Dimensions int.
Longueur	<u>4200</u>	_____
Largeur	<u>1650</u>	_____
Hauteur	<u>2400</u>	_____
Porte à faux	AV <u>1800</u>	_____
	AR <u>850</u>	_____
lat.	_____	_____

POIDS	Avant	Milieu	Arrière	TOTAL
A vide	<u>1740</u>	_____	<u>2130</u>	<u>3870</u>
Charge utile	_____	_____	_____	_____
Total	_____	_____	_____	<u>3870</u>
Garantie fabr.	_____	_____	_____	<u>4000</u>
Dimens. pneus	<u>14.5-20 10PR</u>	_____	<u>10.5-18 8PR</u>	_____
Charge p. essieu	<u>5800 (1,5)</u>	_____	<u>3800 (2,5)</u>	_____
Poids maxi remorquable	de l'ensemble			_____ kg

EQUIPEMENT §) Equipement électrique 12 v
Feux de route _____ Avertisseur optique _____
Feux de croisement HELLA K 11078 Feux de position A (E)
Feux de gabarit _____ Feux de brouillard _____
Avertisseur MIXO TP AR 442-445 Niv. sonore 96 dB/A
Essuie-glace 1/électrique Lave-glace _____
Feux arrières R (E) Catadioptrés I (E)
Feux stop S1 (E) Feux de recul _____
Eclair. plaque contr. _____ Plaque forme haute/oblongue _____
Rétroviseur 2/de chaque côté Indic. vitesse _____
Indic. direction clign. disposition II
AV 1 (E) latér. - AR 2a (E)
Avert. clign. _____ Lampes de travail 1/à l'AR §)
Cale d'arrêt: 280 x 160 x 120

INDICATIONS POUR LE PERMIS DE CIRCULATION

Genre du véhicule Chariot de travail
Marque & type KRAMER 311
Homologation n° CH 4466 16
Forme de la carr. pelle chargeuse
Places ass. : Total 1 (_____ avant)
Poids à vide 3870 Carburant D
CV 9,59
Charge utile _____ Cylindrée 1884 cm³
Poids total 3870 Poids de l'ensemble _____

REMARQUES, MODIFICATION ET CONDITIONS: No de châssis du vhc.homologué = 100077

*) Modification de l'adresse valable à partir du 1.7.73:

Maschinenbau WORMSER AG Buttisholz, 6018 Buttisholz

+) Vitesse maximum: 20 km/h à 2600 t/min au moteur

§) Monté ou modifié par l'importateur:

- Dégivreur selon OCE art.32, al. 4
- Signal de panne
- Témoin visuel pour la lampe de travail
- Equipement

Pour les autres remarques et conditions, voir fiche complémentaire I.

Lieu et date de l'expertise
Zurich, 16.5.73.

La commission d'expertise

Genre du véhicule
Chariot de travail

Marque
KRAMER

Type
3 1 1

Fiche d'homologation n°
CH 4466 16

FICHE COMPLÉMENTAIRE I.

A noter dans le permis de circulation, sur page 4:

- Protection marquée jaune/noir obligatoire à l'avant de la pelle
- Dispositif de sécurité pour fixer la hauteur de la pelle: fer plat sur le bras de levage (seulement du côté gauche)
- Sur le tableau de bord, une plaquette avec l'inscription: "Enclencher le verrouillage de marche arrière avant le début du parcours sur route"
- Une cale est exigée selon OCE, art. 20, al. 4.
- Le levier de commande de la pelle doit être assuré par une goupille d'arrêt
- Les feux de position et les clignoteurs AV, démontables, doivent être montés à l'avant sur la pelle
- 1 plomb sur le manchon couvrant la tige du régulateur.